

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DECS	Date	19 janvier 2024
Numéro	24.312	Heure	11h37

Auteur-e(-s) : Brigitte Neuhaus
Titre : Le système de bourse neuchâtelois est-il approprié ?
Contenu : Un article récent d' <i>ArcInfo</i> ¹ expose une situation très regrettable, d'où les questions suivantes : – De manière générale, quels sont les critères d'attribution d'une bourse pour une seconde formation pour un adulte autonome financièrement depuis plusieurs années ? – Des critères tels que des études entamées ou une profession en pénurie notable ou d'utilité publique sont-ils pris en compte ? – Les moyens mis à disposition de notre système de bourse sont extrêmement bas en comparaison intercantonale. Quelles en sont les conséquences ? ¹ « Sa bourse d'études réduite, un Loclois a dû abandonner sa formation d'infirmier », article paru dans <i>ArcInfo</i> le 13 janvier 2024.
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Brigitte Neuhaus		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Yves Pessina	Marina Schneeberger	Barbara Blanc
Patrick Erard		